



Compte rendu des décisions prises par le directeur général de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup, monsieur Antoine Déry, le 14 avril 2020, en application des articles 315 et 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* adoptée le 8 février 2020, et ajournement le 28 avril 2020.

Est présent, le directeur général, Antoine Déry.

1. DG 2020-04-4305 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général par l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* adoptée le 8 février 2020;

Le directeur général, monsieur Antoine Déry, approuve l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation de l'ordre du jour
2. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023 (pour ajournement au 28 avril 2020)
3. Liste des écoles et actes d'établissement 2020-2021
4. Octroi de contrats
 - 4.1 Contrat d'approvisionnement
 - 4.2 Contrat de services
 - 4.3 Contrat de construction
5. Protocole d'entente à intervenir avec ÉtudeSecours concernant l'organisation des cours d'été
6. Bail avec monsieur Jean-Denis Guignard concernant la location d'un local situé au Centre de services de La Pocatière (bail B-2020-01) (pour ajournement au 28 avril 2020)
7. Bail avec monsieur Joël Ross concernant la location d'un local situé au Centre de services de La Pocatière (bail B-2020-02) (pour ajournement au 28 avril 2020)
8. Bail avec madame Nathalie Corriveau concernant la location d'un local situé au Centre de services de La Pocatière (bail B-2020-03) (pour ajournement au 28 avril 2020)

2. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2020-2023

Ce sujet est ajourné au 28 avril 2020.

3. DG 2020-04-4306 LISTE DES ÉCOLES ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2020-2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire doit déterminer annuellement, compte tenu du plan triennal, la liste de ses écoles et de ses centres et leur délivrer un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT le projet de liste des écoles et des centres de la commission scolaire 2020-2021 et le projet d'actes d'établissement 2020-2021 soumis à la consultation conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les résultats de cette consultation;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général par l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* adoptée le 8 février 2020;

Le directeur général, monsieur Antoine Déry, autorise :

DE DÉTERMINER la liste des écoles et des centres de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour l'année scolaire 2020-2021 conformément au document déposé;

DE DÉLIVRER les actes d'établissement des écoles et des centres de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour l'année scolaire 2020-2021 conformément au document déposé.

5. DG 2020-04-4307 PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC ÉTUDESECOURS CONCERNANT L'ORGANISATION DES COURS D'ÉTÉ

CONSIDÉRANT QUE les cours d'été sont un service que la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup offre aux élèves intéressés des écoles secondaires, et ce, selon les modalités prévues;

CONSIDÉRANT QUE les cours d'été sont sous la responsabilité de la commission scolaire conjointement avec ses écoles secondaires;

CONSIDÉRANT QUE les cours d'été exigent des frais d'inscription pour chaque élève inscrit et que ces frais ne permettent pas d'en assurer l'autofinancement;

CONSIDÉRANT la possibilité d'offrir les cours d'été en ligne pour la session d'été 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise ÉtudeSecours offre aux commissions scolaires l'organisation de ce type de service en ligne selon les modalités et conditions financières établies au protocole d'entente déposé;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général par l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* adoptée le 8 février 2020;

Le directeur général, monsieur Antoine Déry, autorise :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup adopte le protocole d'entente à intervenir avec ÉtudeSecours concernant l'organisation des cours d'été 2020;

QUE le directeur général, monsieur Antoine Déry, soit autorisé à signer, pour et au nom de la commission scolaire, tous les documents relatifs à la réservation de ces services au bénéfice des élèves des écoles secondaires.

6. BAIL AVEC MONSIEUR JEAN-DENIS GUIGNARD CONCERNANT LA LOCATION D'UN LOCAL SITUÉ AU CENTRE DE SERVICES DE LA POCATIÈRE

Ce sujet est ajourné au 28 avril 2020.

7. BAIL AVEC MONSIEUR JOËL ROSS CONCERNANT LA LOCATION D'UN LOCAL SITUÉ AU CENTRE DE SERVICES DE LA POCATIÈRE

Ce sujet est ajourné au 28 avril 2020.

8. BAIL AVEC MADAME NATHALIE CORRIVEAU CONCERNANT LA LOCATION D'UN LOCAL SITUÉ AU CENTRE DE SERVICES DE LA POCATIÈRE

Ce sujet est ajourné au 28 avril 2020.

Compte rendu des décisions prises par le directeur général de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup, monsieur Antoine Déry, le 28 avril 2020, en application des articles 315 et 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* adoptée le 8 février 2020.

Est présent, le directeur général, Antoine Déry.

1. DG 2020-04-4308 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général par l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* adoptée le 8 février 2020;

Le directeur général, monsieur Antoine Déry, approuve l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation de l'ordre du jour
2. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023
4. Octroi de contrats
 - 4.1 Contrat d'approvisionnement
 - 4.2 Contrat de services
 - 4.2.1 Inscription à des ligues de hockey scolaire division 2 cadet et juvénile et affiliation à Hockey Québec auprès du Réseau du sport étudiant du Québec pour l'École secondaire Chanoine-Beudet de Saint-Pascal (autorisation du directeur général)
 - 4.3 Contrat de construction
6. Bail avec monsieur Jean-Denis Guignard concernant la location de locaux situés au Centre de services de La Pocatière (bail B-2020-01)
7. Bail avec monsieur Joël Ross concernant la location de locaux situés au Centre de services de La Pocatière (bail B-2020-02)
8. Bail avec madame Nathalie Corriveau concernant la location de locaux situés au Centre de services de La Pocatière (bail B-2020-03)

2. DG 2020-04-4309 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2020-2023

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire doit établir annuellement un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire 2020-2023 soumis à la consultation conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les résultats de cette consultation;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général par l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* adoptée le 8 février 2020;

Le directeur général, monsieur Antoine Déry, autorise :

D'ÉTABLIR le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour les années scolaires 2020-2023, conformément au document déposé.

4. OCTROI DE CONTRATS

4.2 CONTRAT DE SERVICE

4.2.1 DG 2020-04-4310 INSCRIPTION À DES LIGUES DE HOCKEY SCOLAIRE DIVISION 2 CADET ET JUVÉNILÉ ET AFFILIATION À HOCKEY QUÉBEC AUPRÈS DU RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC POUR L'ÉCOLE SECONDAIRE CHANOINE BEAUDET DE SAINT-PASCAL (AUTORISATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL)

CONSIDÉRANT QUE l'École secondaire Chanoine-Beaudet de Saint-Pascal est en lien avec le Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) pour l'ensemble de ses activités sportives, et ce, depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service entre le RSEQ et l'École secondaire Chanoine-Beaudet s'élève à 11 132,91 \$ (sans taxes);

CONSIDÉRANT QUE les contrats de services s'élevant entre 10 000,00 \$ et 25 000,00 \$ font partie de la délégation de fonctions et pouvoirs du directeur général;

Le directeur général, monsieur Antoine Déry, autorise :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup octroie un contrat de services pour l'inscription à des ligues de hockey scolaire division 2 cadet et juvénile et l'affiliation à Hockey Québec auprès du Réseau du sport étudiant du Québec pour l'École secondaire Chanoine-Beaudet de Saint-Pascal au montant de 11 132,91 \$ (sans taxes);

QUE le Service des ressources financières procède au paiement de la facture 035945.

6. DG 2020-04-4310 BAIL AVEC MONSIEUR JEAN-DENIS GUIGNARD CONCERNANT LA LOCATION DE LOCAUX SITUÉS AU CENTRE DE SERVICES DE LA POCATIÈRE (BAIL B-2020-01)

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires a autorisé, à sa séance ordinaire du conseil des commissaires du 12 septembre 2017, par la résolution n° CC 2017-09-3630, le bail B-2017-03, intervenu avec messieurs Jean-Denis Guignard et Joël Ross;

CONSIDÉRANT QUE le bail B-2017-03 prend fin le 30 juin 2020 et que les locataires désirent apporter des modifications nécessitant la signature d'un nouveau bail;

CONSIDÉRANT QUE des négociations ont eu lieu avec monsieur Jean-Denis Guignard concernant la location des locaux 013, 013-1, 013-3 et 013-4 en plus d'espaces communs situés au sous-sol du Centre de services de La Pocatière;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup ne prévoit pas utiliser ces locaux au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le bail est d'une durée déterminée, sans période de renouvellement, de 3 années et 3 mois (39 mois) entrant en vigueur le 1^{er} avril 2020 jusqu'au 30 juin 2023;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général par l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* adoptée le 8 février 2020;

Le directeur général, monsieur Antoine Déry, autorise :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup loue à monsieur Jean-Denis Guignard les locaux 013, 013-1, 013-3 et 013-4 en plus d’espaces communs au sous-sol du Centre de services de La Pocatière;

QUE le directeur général, monsieur Antoine Déry, soit autorisé à signer le bail B-2020-01, pour et au nom de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup, conformément au document déposé.

7. DG 2020-04-4311 BAIL AVEC MONSIEUR JOËL ROSS CONCERNANT LA LOCATION DE LOCAUX SITUÉS AU CENTRE DE SERVICES DE LA POCATIÈRE (BAIL B-2020-02)

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires a autorisé, à sa séance ordinaire du conseil des commissaires du 12 septembre 2017, par la résolution n° CC 2017-09-3630, le bail B-2017-03, intervenu avec messieurs Jean-Denis Guignard et Joël Ross;

CONSIDÉRANT QUE le bail B-2017-03 prend fin le 30 juin 2020 et que les locataires désirent apporter des modifications nécessitant la signature d’un nouveau bail;

CONSIDÉRANT QUE des négociations ont eu lieu avec monsieur Joël Ross concernant la location des locaux 013, 013-1, 013-2, 013-4 et 016 en plus d’espaces communs au sous-sol du Centre de services de La Pocatière;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup ne prévoit pas utiliser ces locaux au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le bail est d’une durée déterminée, sans période de renouvellement, de 3 années et 3 mois (39 mois) entrant en vigueur le 1^{er} avril 2020 jusqu’au 30 juin 2023;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général par l’article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaires* adoptée le 8 février 2020;

Le directeur général, monsieur Antoine Déry, autorise :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup loue à monsieur Joël Ross les locaux 013, 013-1, 013-2, 013-4 et 016 en plus d’espaces communs au sous-sol du Centre de services de La Pocatière;

QUE le directeur général, monsieur Antoine Déry, soit autorisé à signer le bail B-2020-02, pour et au nom de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup, conformément au document déposé.

8. DG 2020-04-4312 BAIL AVEC MADAME NATHALIE CORRIVEAU CONCERNANT LA LOCATION DE LOCAUX SITUÉS AU CENTRE DE SERVICES DE LA POCATIÈRE (BAIL B-2020-03)

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires a autorisé, à sa séance ordinaire du conseil des commissaires du 9 janvier 2018, par la résolution n° CC 2018-01-3691, le bail B-2018-01, intervenu avec madame Nathalie Corriveau;

CONSIDÉRANT QUE le bail B-2018-01 prend fin le 30 juin 2020 et que la locataire désire apporter des modifications nécessitant la signature d’un nouveau bail;

CONSIDÉRANT QUE des négociations ont eu lieu avec madame Nathalie Corriveau concernant la location des locaux 017 et 019 en plus d'espaces communs au sous-sol du Centre de services de La Pocatière;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup ne prévoit pas utiliser ces locaux au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le bail est d'une durée déterminée, sans période de renouvellement, de 3 années et 3 mois (39 mois) entrant en vigueur le 1^{er} avril 2020 jusqu'au 30 juin 2023;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général par l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* adoptée le 8 février 2020;

Le directeur général, monsieur Antoine Déry, autorise :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup loue à madame Nathalie Corriveau les locaux 017 et 019 en plus d'espaces communs au sous-sol du Centre de services de La Pocatière;

QUE le directeur général, monsieur Antoine Déry, soit autorisé à signer le bail B-2020-03, pour et au nom de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup, conformément au document déposé.

La secrétaire générale intérimaire,

Le directeur général,

Geneviève Soucy

Antoine Déry